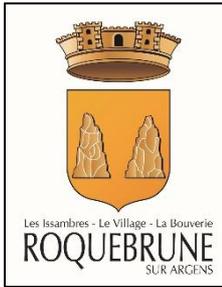


Publié le 3/07/2023



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

4^{ème} SALON DES SANTONNIERS

MANIFESTATION D'INTERET

(Avant le vendredi 1^{er} septembre 2023 à 12 heures pour la transmission du dossier complet)

A remettre par courrier : Ville de Roquebrune-sur-Argens – Service Animation Locale – Maison des Associations - Impasse Barbacane – 83520 Roquebrune-sur-Argens

Ou par mail : nmarcelli@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou svialaneix@mairie-roquebrune-argens.fr

1. OBJET

MANIFESTATION DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE PROVENÇAL LIÉ A L'ART SANTONNIER ORGANISÉE PAR LE SERVICE COMMUNAL DES FESTIVITES LES SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

VILLAGE : PLACE ALFRED PERRIN

2. LOCALISATION



3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET CRITERES DE VALIDITE DES DOSSIERS

4^{ème} SALON DES SANTONNIERS : Manifestation de mise en valeur du patrimoine provençal au travers de l'art santonnier par l'installation de stands les 23 et 24 septembre 2023 sur la place Alfred Perrin.

Le service municipal en charge de l'organisation veillera à ce que les activités ou productions suivantes figurent prioritairement au programme des festivités : artisans ou créateurs santonniers.

-Horaires : Installations des stands autorisées le samedi 23 septembre 2023 de 6 h 00 à 9 h 30

Ouverture de la manifestation de 10 heures à 18 heures durant les 2 jours (23 et 24 septembre 2023)

Désinstallations des stands autorisées le dimanche 24 septembre 2023 de 18 h 00 à 22 h 00 maximum.

25 stands maximum dont les dossiers auront été validés par le service municipal des Festivités, gestionnaire de la manifestation, dans l'ordre de réception des manifestations d'intérêt.

Stands d'une longueur de 4,5 ml et d'une profondeur de 3 ml

Redevance d'occupation du domaine public pour la durée totale de la manifestation (2 jours) :

*** 20 euros pour un stand de 4,5 ml x 3 ml**

4. PIECES A JOINDRE (la Municipalité se réserve le droit ne pas instruire un dossier incomplet ou de ne pas retenir un dossier tardif ou ne répondant pas aux prescriptions ci-dessus)

- Le présent formulaire de manifestation d'intérêt paraphé, daté et signé
- Le formulaire d'inscription à la manifestation
- Copie de la carte d'identité du demandeur
- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité
- attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité durant la période de la manifestation.

5. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.

A _____, le

Signature du demandeur

Publié le 3/07/2023

CONTACTS ET REMISE DES DOSSIERS EN MAINS PROPRES – SERVICE EVENEMENTIEL

Maison des associations

Impasse Barbacane

83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Tel : 04 94 19 59 55

Courriel : nmarcelli@mairie-roquebrune-argens.fr

svialaneix@mairie-roquebrune-argens.fr

ENVOI PAR VOIE POSTALE :

Hôtel de Ville

Service Evènementiel

Rue Grande André Cabasse

BP 50004

83521 Roquebrune-sur-Argens cedex